

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY**

Place des Combattants

Tel 04 77 73 53 46

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. BARRIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 7/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : BARRIER JA, BOULHOL M, GUICHARD P, CHARRE Y, CARCELES P, BACHER M, CHOMIENNE B, LA MELA P, D'AVERSA M, COTTANCIN B, ALMERTO A, VIALLARD JL,

Excusés avec pouvoirs, FONT F (pouvoir à BARRIER J A), MARAS L (pouvoir à BOULHOL M), BONNARD R (pouvoir à CHARRE Y)

Absents :

Procurations : 3

Nombre de conseiller ayant voté par procuration : 3

Nombre de conseillers votants : 15

Secrétaire de Séance : D'AVERSA M

Délibération N° 022/2024

Objet : CCAS de St Paul en Jarez : partenariat et participation au frais de fonctionnement d'un appartement d'urgence

Le CCAS de St Paul en Jarez avait fait part en mars 2023, d'un projet d'ouverture d'un appartement d'urgence pour les personnes en détresse (pour une courte période). Ce logement sera plus particulièrement destiné aux personnes victimes de violences conjugales obligées de fuir leur conjoint (en lien avec la Gendarmerie Nationale)

Il proposait à la Commune de Farnay d'être partenaire de ce projet et de participer, le cas échéant aux frais de fonctionnement engendrés au prorata de la population de la commune.

Aujourd'hui, le logement d'urgence est opérationnel et prêt à être occupé par une personne ou une famille en difficulté. Le CCAS de Saint Paul en Jarez revient vers la commune de Farnay pour savoir si elle souhaite bénéficier de la possibilité de recourir à ce logement d'urgence en cas de nécessité.

Monsieur le Maire précise que budget devra être à l'équilibre et qu'une estimation a été faite avec les éléments en la possession du CCAS à ce jour et que le montant par habitant serait de l'ordre de 0.17 €

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte d'être partenaire du projet d'ouverture d'un appartement d'urgence pour les personnes en détresse
- S'engage à participer aux frais de fonctionnement au prorata de la population
- Autorise Mr le Maire à signer les pièces nécessaires à venir
- S'engage à inscrire au budget communal les crédits nécessaires

La secrétaire
Monique D'AVERSA



Publié sur le site
internet le 15/03/2024
par Béatrice Gouy
Secrétaire générale

Farnay, le 15 mars 2024

Le Maire
Jean-Alain BARRIER

